

MAIRIE DE  
**TAILLY**



Département  
de la Côte d'or

Canton de  
Ladoix Serrigny

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019**

**PRESENTS :**

Mr BECKER Paul, Maire

Mr JORLAND Henri, Mme JOUFFROY Guigone, Adjoints

Mr TAILLIART Romaric, Mme CAIRE Marie Christine, Mr BAUDINET Franck, Mr PATRIARCHE Joël, Mme FLAJOLLET Elisabeth,

**Absents excusés :** Mme DUBUET Nathalie, Mr MARCEHTTO Jocelyn, Mr SORDET Eric,

**Secrétaire de Séance :** Mr TAILLIART Romaric

**1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte rendu du 11 avril 2019 est adopté.

**2°) DELIBERATIONS**

Une délibération, annulant et remplaçant la délibération du 11 juin 2019 est prise pour rectifier une erreur de compte.

**Achat terrain OLIVAIN**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune va acheter une partie de la parcelle A 462 de Monsieur OLIVAIN jouxtant le local communal au prix de 1500€. Cet achat permet de rectifier et de régulariser l'agencement cadastral.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte cet achat.

**3°) 14 JUILLET**

Le 14 juillet se déroulera le 13 au soir.

L'équipe municipale se chargera de la partie salée de l'apéritif, les habitants apporteront un dessert et une boisson.

La structure sera montée derrière la mairie. (Montage le 12 juillet 2019).

**4°) ST FIACRE**

Elle aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Animation : magicien coût 380€

La structure sera montée au centre de la cour de l'école.

La commission des fêtes doit choisir le repas.

**5°) SENTIER pour rejoindre les étangs d'or**

Monsieur Le Maire a pris rendez-vous avec Mr VAUDELIN afin d'obtenir une parcelle d'environ 6 ares sur des terres lui appartenant qui permettra l'accès piétonnier direct aux Etangs d'Or, dans le prolongement de la rue de la Boutière.

Monsieur VAUDELIN serait d'accord d'échanger cette parcelle avec un terrain situé chemin des eaux appartenant à la commune.

Les frais notariés et de bornage seront à la charge de la Commune.

**6°) LOCATION DE RADARS PEDAGOGIQUES**

Les radars ont été placés pendant 35 jours.

Des statistiques ont pu être élaborées :

1) Radar se trouvant dans le sens arrivant (Mairie : Champ Guillaume)

Vitesse moyenne 31.50 Kms/h (minimum 4km/h- Maxi 71 km/h)

Un passage moyen de 252 véhicules jour dans le sens arrivant sur le panneau

2) Radar à proximité de la mairie (installé face local cantonnier)

Vitesse moyenne relevé dans les 2 sens : 27.50 Km/h

6 Rue de l'église 21190 TAILLY Tél : 03 80 21 47 37

Mail : mairie.de.tailly@wanadoo.fr

Sens venant sur le panneau radar (en venant depuis la place) : 26.30 Km/h  
Dans le sens venant de la mairie (dans le dos des véhicules) : 22 Km/h  
L'effet du stop neutralise la vitesse et de l'autre côté effet de la chicane fait de même.

Le nombre de véhicule moyen est de 250 véhicules jour pour la période du 14/05 au 20/06 dans chaque sens.

#### **7°) ACHAT DE BROYEUR VEGETAUX ELECTRIQUE**

Monsieur Le Maire propose au Conseil l'achat d'un broyeur à végétaux pour le mettre à disposition des habitants. Le coût de cet achat ne devrait pas dépassé 1000€.  
Les membres du Conseil ont donné leur accord.

#### **8°) QUESTIONS DIVERSES**

Pour info : Le domaine de la GALOPIERE envisage de demander une extension de la cuverie route de Corcelles les Arts.

Un arbre est mort devant la maison de Mme BOUTEILLER

Rue de la boutière, il a été demandé de faire nettoyer derrière les bacs à fleurs

Prochain Conseil Municipal prévu le 5 septembre 2019